

> LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'adhérent s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'association « Amaplace sur la terre » (tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur simple demande auprès de l'une des personnes du bureau).
 - **Venir chercher son panier aux dates prévues** pendant toute la durée de son contrat, en respectant les horaires de distribution et **prévenir à l'avance** afin de laisser le panier à la cave de Lépigny ou doubler le panier suivant. **Sans cela, le panier sera donné lors de la distribution.**
 - A partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production. Dans le cas où le producteur ne pourrait assurer une garniture complète des paniers, l'adhérent ne peut prétendre à un quelconque remboursement, une solution serait cherchée avec le producteur et les adhérents.
- Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc....) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du bureau de l'association afin de rechercher un éventuel remplaçant (sous réserve de formuler sa demande suffisamment à l'avance).

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent
- Faire de son mieux pour compenser les paniers éventuellement incomplets
- Informer sur ses savoir-faire, pratiques par rapport à la charte des Amap et aux principes de l'agriculture paysanne, selon ses possibilités et contraintes (économiques, locales...)
- Produire dans le respect d'une agriculture socialement équitable et écologiquement saine

> LE CONTRAT

FORMULE	CONTRAT
	ANNUEL (9 mois) - 15 Distributions [Du 26/03 au 08/10]
PANIER 3 € 6 œufs tous les 15 jours	[3€ x 15 distributions] 45 €

> LES DISTRIBUTIONS :

Un Jeudi sur deux, première distribution le 26 Mars 2026
Dernière distribution le 10 Octobre 2026

mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct
	9	7	4	2		10	10
26	23	21	18	16	13	24	
				30	27		

> LIEU ET HORAIRES :

de 17h30 à 18h30 puis 18h à 19h (dès les paniers de légumes) à la ferme de Lépigny

Pour tous renseignements : Producteur = LACHENAL Noémie : noemie@bergerie-eolienne.fr / 06.81.31.25.54
Réfèrent = CAILLAT Célia

Le contrat d'engagement qui suit (page 3 seulement) est à donner complété et signé en 3 exemplaires lors de la première distribution à Eve ou Noémie:

Chèque pour le contrat à l'ordre de la bergerie de l'éolienne